

**COMPTE RENDU DU JEUDI 25 JANVIER 2018 à 19 h**

Le jeudi 25 janvier 2018, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Patrick GOURDES, Maire.

**PRESENTS** : MM. GOURDES, JOURDAINNE, Mmes LE BRIS, LE BRAS, DEBRAY, M. MICHEL, MM. PERCHERON et MARSAUD, Mme DEQUERCADEC

PROCURATIONS : Mme ANNE à M. GOURDES, Mme BESSON à Mme LE BRAS

Absents excusés : M. OCANA, Mme ROLLAND, M. FAUCHEUR et Mme VILLERY

Convocation du 19.12.2017. En vertu de l'art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. JOURDAINNE a été élu secrétaire. La séance a été publique.

**ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du vote des tarifs pour l'eau ?  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 DECEMBRE 2017**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et il est procédé à la signature du registre.

**2) TARIFS du m3 D'EAU POTABLE:**

BUDGET EAU :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

a) de fixer à compter du 01.01.2018 le prix du m3 d'eau potable à 1,40 € (*inchangé*)

b) de fixer le montant de la location annuelle des compteurs d'eau à :

Diamètres	15	20	25	30	40	50	60	80
Location en €	8 €	11 €	24 €	31 €	38 €	68 €	73 €	140 €

- Dépose et repose de compteur d'eau à la demande de l'abonné : 45€

Acompte d'eau pour locataire : 100 €

Acompte d'assainissement pour locataire : 150 €

**3) SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE EURE-ET-LOIR :**

**a - Demande de subvention d'éclairage public pour l'aménagement d'une partie de parking au centre commercial rue d'Anet**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation d'installations d'éclairage public pour l'aménagement d'une partie du parking au centre commercial rue d'Anet.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le projet et de solliciter une subvention d'ENERGIE Eure-et-Loir.

**b - Centre multisports**

Pour l'accès au parking, Eclairage public :

Les crédits seront inscrits au budget communal. Une convention sera établie entre la Commune et le SMICA.

Pour le Parking propriété du SMICA :

Végétalisation (pelouse et arbres) : le coût sera à la charge de la commune. La tonte sera effectuée par la commune de Saussay

**c - Modification des statuts du Syndicat départemental d'Energies d'Eure-et-Loir**

Monsieur le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir tel qu'adopté par son Comité syndical le 5 décembre 2017.

Cette modification prend tout d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants. En cas d'adoption, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de devenir membre du Syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui. En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le Syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi que le permet la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet a également pour but d'apporter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid), et d'élargir le champ d'activités du Syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir ENERGIE Eure-et-Loir.

En conséquence, et conformément aux règles en vigueur, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir, ainsi présenté.

#### **4) ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018**

Dans le cadre du décret n°2017-1108 du 27/06/2017 portant dérogation quant à l'organisation de la semaine des écoles maternelles et élémentaires publiques, il est possible de solliciter les services de l'Education Nationale pour demander une dérogation au titre de l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil d'école, en date du 13/06/2017 a statué favorablement pour un retour à une organisation du temps scolaire sur 4 jours pour l'école de Saussay.

A savoir : 8 demi-journées : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Cette demande s'inscrit dans une démarche volontaire et concertée avec les services Enfance, Jeunesse et Sports de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux organisant un centre d'accueil et de loisirs le mercredi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité est favorable au retour des 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018.

#### **5) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 5 avril 2018**

#### **6) QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE :**

a - Commissions à prévoir :

- Finances : 23 mars 2018

- Voirie : 22 février 2018

- Urbanisme : une commission se réunira prochainement car le permis de construire du centre multisports va bientôt être reçu.

b - Service de livraison de repas à domicile : Aide à Domicile en Milieu Rural accompagnée par l'Agglomération du Pays de Dreux réalise une enquête pour le portage de repas. Le document a été transmis aux personnes âgées de plus de 75 ans. Les administrés ont jusqu'au 05.02.2018 pour apporter leur réponse.

c - Crue de l'Eure : nous sommes en alerte jaune, et la rivière est en décrue.

d - Les mâts des lampadaires rue des Tilleuls seront changés sous 15 jours.

e - Tas de branchages le long de la passerelle, sur la berge : contacter le propriétaire

f - Les coordonnatrices du recensement de la population remercient les administrés qui répondent rapidement au recensement.

g - Une conseillère municipale signale que les conducteurs ne font pas le tour du rond-point rue des Tilleuls, et circulent vite. Il serait bien que les Gendarmes viennent contrôler à cet endroit.

h - Le mur en torchis d'un particulier, Place de l'Eglise est tombé. Les gravats seront retirés lundi 29 janvier 2018.

**L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19h40.**

Le Maire,

Patrick GOURDES